

8 MARTIGNY RÉGION

CHARRAT Le 5 juin prochain, les citoyens de Charrat se prononceront sur le plan d'aménagement détaillé en vue de l'implantation de deux nouvelles éoliennes. La parole à la cheffe de file des opposants et au président de la commune.

L'avenir éolien de Charrat fait débat

FLORENCE LATTION-RICHARD

«Un oui le 5 juin ne nous empêchera pas de poursuivre notre lutte contre ce projet.»



CONTRE

FLORENCE LATTION-RICHARD

TEXTES: OLIVIER RAUSIS ET PASCAL GUEX
PHOTOS: CHRISTIAN HOFMANN

Le 5 juin, la population de Charrat se prononcera, en votation populaire, sur le plan d'aménagement détaillé (PAD) en vue de l'implantation de deux éoliennes sur le territoire communal, aux côtés de l'hélice existante Adonis, érigée en 2012 par la société ValEole SA.

C'est la deuxième fois en trois ans que les citoyens de Charrat se rendront aux urnes pour le développement du parc éolien dans la plaine du Rhône. En février 2014, ils s'étaient déjà prononcés à hauteur de 60% en faveur du PAD intercommunal du Grand-Chavalard qui ambitionnait l'implantation de quatre nouvelles éoliennes, deux à Saxon et deux à Charrat. On se souvient que la population de Saxon avait, elle, dit non à ce projet dans les mêmes proportions.

Encouragée par ce succès obtenu dans les urnes, la commune de Charrat a persévéré dans sa volonté de jouer la carte de l'éolien. En janvier de cette année, un PAD redimensionné a ainsi été mis à l'enquête publique, suscitant 372 oppositions, dont 46 en provenance de citoyens de Charrat.

Le développement de l'éolien dans la plaine du Rhône – à Charrat en particulier – se heurte à une vive opposition de la part de l'Association pour la protection du paysage du coude du Rhône (APPCR). Ces dernières semaines, à coup d'assemblées, d'informations et de distribution tous ménages, chaque camp a fourbi ses armes et affûté ses arguments.

A douze jours du scrutin, «Le Nouvelliste» a réuni pour un ultime débat Léonard Moret, président de la commune, et Florence Lattion-Richard, présidente de l'APPCR. ◉

LÉONARD MORET

«Un non le 5 juin ne remettra pas en question mon engagement politique.»



POUR

LÉONARD MORET

1 LA CAMPAGNE PAS TERMINÉE

La campagne fut plutôt dure, surtout qu'il n'est pas bon, à Charrat, d'affirmer que l'on est contre les éoliennes. Mais la campagne n'est pas terminée et nous avons encore des actions à mener. Il est très important que les citoyens votent et qu'ils procèdent à une analyse complète de la situation avant de se décider. Les Charratins doivent penser aux voisins, ceux de Saxon et Fully en premier lieu, et garder à l'esprit que ce projet d'envergure ne concerne pas que leur commune.

2 LE VOTE POURQUOI UN NON

Notre premier cheval de bataille est l'impact sur le paysage. Les revenus financiers potentiels des éoliennes, ainsi que leur faible rendement énergétique, en regard de la production valaisanne globale, ne valent pas le sacrifice du paysage et du cadre de vie des habitants de la région. Les nuisances sonores et visuelles, qui sont bien réelles, sont une autre raison de voter non. Ceci dit, nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables ni contre l'énergie éolienne en tant que telle, mais contre les projets démesurés que l'on veut implanter à proximité de nos villages.

3 LES ACTEURS LE PROJET DÉPASSE CHARRAT

En premier lieu, je précise que les oppositions émanent de privés, et non pas de l'APPCR elle-même. Sinon, je répète que même s'il s'agit d'une votation communale, le projet dépasse les frontières de Charrat et concerne les communes voisines. A cet égard, nous estimons qu'il manque un cadre légal au développement de l'éolien, surtout en regard des nuisances qu'il génère en zone habitée. Il faudrait élaborer un plan directeur cantonal avant de développer des projets communaux.

4 LA SUITE LA LUTTE CONTINUERA

Nous espérons un non le 5 juin, ce qui marquerait la fin du parc éolien de Charrat. Mais en cas de oui, nous poursuivrons, après une analyse du résultat, notre lutte, la procédure étant appelée à durer encore longtemps.

1 LA CAMPAGNE IL FAUT VOTER

Elle s'est déroulée au mieux pour nous. On peut imaginer que les partisans du oui et du non ont déjà arrêté leur choix. Les indécis, eux, attendront peut-être le dernier moment. Je les incite à voter, en rappelant que le Conseil communal de Charrat avait réclamé à l'unanimité ce scrutin populaire afin que chacun puisse donner son avis sur un dossier sensible et éminemment émotionnel.

2 LE VOTE POURQUOI UN OUI

Il y a deux ans et demi, 60% des électeurs de Charrat avaient voté en faveur du projet d'implantation de nouvelles éoliennes. Il n'y a pas de raisons que cela change parce qu'il est important de développer une énergie renouvelable complémentaire au solaire ou au thermique. Mais aussi parce qu'à terme les trois éoliennes de Charrat pourraient rapporter 250 000 francs par année. Ce qui est loin d'être négligeable pour les caisses d'une commune dont la facture sociale annuelle dépasse les 300 000 francs et qui doit amortir à raison de 10% par exercice 19 millions d'investissements consentis depuis dix ans.

3 LES ACTEURS OPPOSANTS PAS LÉGITIMES

La commune de Charrat a joué la carte de la transparence en mettant à l'enquête publique un dossier complet qui respecte toutes les exigences légales imposées par le canton, notamment en termes de nuisances sonores et de distances à respecter pour la pose d'éoliennes en zone agricole (200 m) comme en zone d'habitation (300 m). A partir de là, nous estimons que la majorité des oppositions formulées ne sont pas légitimes.

4 LA SUITE PAS D'INCIDENCES POLITIQUES

Un non – même cinglant – le 5 juin prochain à ce plan d'aménagement détaillé ne remettra pas en question mon engagement politique. C'est l'assemblée du PLR, et elle seule, qui décidera cet été si j'ai légitimité à briguer un nouveau mandat.